

Seul le règlement de la Ligue de Karting visé par la FFSA fera foi.  
Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA.



## RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting du Grand Est organise avec le concours de la FFSA :  
**Championnat de Ligue de Karting du Grand Est**  
La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce championnat.



Ce Championnat se déroule en une série de 6 épreuves sur une période allant de Mars 2025 à Octobre 2025 et dont les 3 premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA). Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif International dit « le Code » et du Règlement Sportif et technique FFSA sans dérogation.

## RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.  
Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

## OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.  
Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

## LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Le Championnat de Ligue du Grand Est se déroulera sur 6 Compétitions communes avec la Ligue BFC:

Dates	Lieu	ASK
22-23 mars 2025	VESOUL	ASCAP
12 – 13 avril 2025	SEPTFONTAINE	ASK L'ENCLOS
26 -27 avril 2025	MIRECOURT	ASK HAGUENAU
24 -25 mai 2025	MIRECOURT	ASK MIRECOURT
14 -15 juin 2025	SOUCY	ASK SENS
11 - 12 octobre 2025	AUTOREILLE	ASK BESANCON

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera :

- Essais qualificatifs (Chronos)
- Deux manches qualificatives, les positions au départ seront déterminées par les essais qualificatifs,
- Une Super Manche, les positions au départ seront déterminées par le classement de la ou des manches qualificatives.
- Une finale, les positions au départ seront déterminées par le cumul de la ou des manches qualificatives et de la super manche.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Distance de Course * / Tours
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manche(s) Qualificative(s)	<u>Mini 60</u>	8' + 1 Tour
	Autres catégories	10' + 1 Tour
Super Manche	<u>Mini 60</u>	10' + 1 Tour
	Autres catégories	12' + 1 Tour
Finale	<u>Mini 60</u>	12' + 1 Tour
	Autres catégories	15' + 1 Tour

## CLASSEMENT

Pour chaque épreuve, des points seront attribués avec le même barème d'après :

- Le classement à l'issue des trois manches
- Le classement à l'issue de la finale



50 points au 1 <sup>er</sup>	19 points au 7 <sup>ème</sup>	13 points au 13 <sup>ème</sup>	7 points au 19 <sup>ème</sup>
40 points au 2 <sup>ème</sup>	18 points au 8 <sup>ème</sup>	12 points au 14 <sup>ème</sup>	6 points au 20 <sup>ème</sup>
32 points au 3 <sup>ème</sup>	17 points au 9 <sup>ème</sup>	11 points au 15 <sup>ème</sup>	5 points au 21 <sup>ème</sup>
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	10 points au 16 <sup>ème</sup>	4 points au 22 <sup>ème</sup>
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 <sup>ème</sup>	9 points au 17 <sup>ème</sup>	3 points au 23 <sup>ème</sup>
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	8 points au 18 <sup>ème</sup>	2 points au 24 <sup>ème</sup>
			1 point au-delà du 24 <sup>ème</sup>

Le pilote ayant réalisé la pôle position aux essais qualificatifs (chronos) se verra attribuer 2 points bonus supplémentaires. Ces deux points bonus resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la Finale se verra attribuer 2 points bonus supplémentaires. Ces deux points bonus resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

Un pilote non présent sur la grille ne pourra pas marquer de points, et ce résultat (zéro), ne pourra pas être

décompté du classement final calculé en fin de Championnat, sauf abandon dûment constaté par le Président du collège.

Le classement final du Championnat sera établi en additionnant au maximum les 10 meilleurs résultats (est entendu comme résultat : les points marqués à l'issue des trois manches et de la finale) obtenus durant les 6 épreuves, plus les éventuels bonus.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.



#### **7d) Classement intermédiaire pour la qualification à la Coupe de France 2025**

Pour la qualification à la Coupe de France, un classement intermédiaire sera établi à l'issue de la 5<sup>ème</sup> épreuve à SOUCY.

Pour être qualifiable, un pilote devra avoir participé à au moins 2 épreuves. Le classement sera établi en additionnant les résultats.

#### **7e) Challenge des Clubs**

Pour établir le classement du Challenge des Clubs, il sera totalisé les points obtenus au Championnat de la Ligue de Karting Grand Est par le jeune (Mini 60 et Nationale) ayant marqué le plus de points et par les deux meilleurs marqueurs parmi les autres pilotes de chaque club.

## CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2025, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.

## PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue du Grand Est ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA (sauf accord entre Présidents de Ligue).

Par extension, un pilote étranger qui s'engage à participer à une ou plusieurs épreuves du Championnat de Ligue du Grand Est pourra également être classé (voir ANNEXE).

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue

d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) **dans une catégorie fédérale** (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2025).

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.



9h) En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue dans un délai maximal de 48 H après la manifestation.

## KARTS ET MATERIEL ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Mini 60	VORTEX MINI FR	Un	OUI
Nationale	ROTAX J125 Max ou ROTAX J125 MAX EVO	Un	NON
Senior Master Gentleman	IAME X30 125 RL Tag ou ROTAX 125 MAX EVO ROTAX 125 MAX RACING	Deux	NON
KZ2 /KZ2 Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	NON
Coupe de marque IAME KA100	IAME KA100	Un	NON

### CHÂSSIS – MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un ou deux moteurs plombés ou non plombés, (voir tableau ci-dessus) et un seul châssis pour toutes les catégories.

10c) Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.  
 -si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.



## PNEUMATIQUES

10e) Pour toutes les catégories :

Le pilote aura la possibilité d'acheter 4 pneus neufs à chaque course et **les pneus devront obligatoirement être achetés par le pilote auprès de la Ligue ou du Club organisateur.**

**Pour la première course, le pilote devra acheter 4 pneus. Pour les épreuves suivantes il devra choisir s'il garde ses pneus slicks de l'épreuve précédente ou s'il veut en acheter des neufs. (S'il garde ses pneus ce seront obligatoirement ceux de l'épreuve précédente). Une fois l'inscription et la commande de pneus faites pour la course suivante, son choix sera définitif.**

Dans les catégories pour lesquelles les pneumatiques pluie sont autorisés, un pilote disposera d'un train de pneumatiques pluie (2 avants et 2 arrières) en gestion libre fournis par le pilote.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2025 de la Coupe de Marque sera appliqué.

Pour toutes les catégories, en cas d'incident (crevaison notamment) un pneu usagé pourra être utilisé après autorisation d'un Commissaire Technique Officiel.

### Enregistrement des pneumatiques :

Tous les pneumatiques (slick et pluie) pour l'ensemble des catégories, devront être munis d'un code barre et enregistrés par le contrôle technique avant chaque épreuve. Ils seront contrôlés avec les appareils type CIK à tout moment de l'épreuve.

### Parc à pneus :

Un parc à pneus fermé pourra être mis en place sur décision du collège des commissaires sportifs. Cela pourra s'appliquer à un ou plusieurs pilotes, une ou plusieurs catégories, voire à l'ensemble du plateau de l'épreuve. Cela peut concerner les pneus slick et/ou les pneus pluie.

### Tableau récapitulatif

			Mini 60	Nationale	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	IAME KA 100
Essais libres + warm up	PLUIE	Quantité		LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
	SLICK	Quantité	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
Chonos + manches + phases finales	PLUIE	Quantité		4 pneus par épreuve	4 pneus par épreuve	4 pneus par épreuve	4 pneus par épreuve
	SLICK	Quantité	4 pneus par épreuve	4 pneus par épreuve	4 pneus par épreuve	4 pneus par épreuve	4 pneus par épreuve

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) Lors de son premier engagement de la saison, **chaque pilote choisira un numéro de course parmi les listes par catégorie ci-dessous et qu'il conservera toute la saison.** Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

Catégorie	Numéros de Course Ligue Grand Est
KZ2	de 50 à 99
KZ2 Master	de 126 à 149
KZ2 Gentleman	de 176 à 199
Senior	de 250 à 299
Master	de 326 à 349
Gentleman	de 376 à 399
Nationale	de 450 à 499
Mini 60	de 550 à 599
KA 100	de 650 à 699



## CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98. Une station de référence pourra être désignée.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

## SÉCURITÉ GÉNÉRALE

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs (chronos), de Manches Qualificatives, d'une Super Manche et d'une Finale. Il n'y a pas de repêchage.

13b) Les essais libre officiels se dérouleront le samedi.

Les éventuelles séances de warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

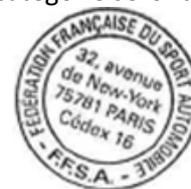
13d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :



Série A	Série B	Série C
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono

13f) Les places de départ pour la ou les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs (chronos).

13g) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

13h) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (Super Manche et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches

qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la Super Manche et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Les places de départ pour la Super Manche seront celles du classement intermédiaire après les deux manches qualificatives.

A l'issue de la Super Manche, un classement sera fait en additionnant les résultats des trois manches. Le barème de points pour les manches qualificatives comme pour la Super Manche sera celui des articles 28B et 28C de l'annexe sportive FFSA 2025.

Ce classement servira à attribuer les points au Championnat.

13i) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre du classement intermédiaire après les trois manches.

Le classement de la Finale servira également à attribuer des points au Championnat.



## GRILLE DE DÉPART

14) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

## PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relative à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

## SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## ARRIVÉE

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## PARC FERMÉ

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

22) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire et acheter ses pneus en ligne via le site de la Ligue ([www.lkge.org](http://www.lkge.org)) **jusqu'au lundi matin précédent l'épreuve**.  
Passé ce délai une majoration de 50 € sera appliquée à chaque inscription.

**Le montant de l'engagement sera de 105 € pour les Mini 60 et 120 € pour les autres catégories.**

**Des modalités spécifiques pourront être mises en œuvre pour les courses organisées par la ligue BFC**

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission des Ligues Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.  
Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.

## DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.



## REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue. En cas d'absence le jour de la remise des prix, le pilote ne pourra prétendre à ses récompenses, seuls les pilotes ayant fourni un certificat médical pourront être excusés et récompensés.

## APPLICATION CHARTE ENVIRONNEMENTALE

En ce qui concerne la protection de l'environnement et plus particulièrement les salissures d'hydrocarbures, les pilotes devront utiliser un tapis de sol absorbant (150 x 190 cm) pour toute intervention sur un kart dans les paddocks.

Les pilotes et accompagnateurs doivent utiliser des sacs poubelles, trier les déchets dans la mesure du possible et déposer les sacs poubelles dans les containers mis à leur disposition avant de quitter le circuit ; il leur sera également demandé d'emporter avec eux les pneumatiques usagés.

## APPLICATION DES PRESCRIPTIONS GENERALES CIK-FIA

« Il est interdit de circuler dans le Paddock avec des motos, scooters ou autres engins motorisés. Démarrer, roder, chauffer ou tester des moteurs de karts dans le Paddock ainsi que dans les Zones réservées (voir Article 21 du Code Sportif International) est strictement interdit. Les contrevenants seront sanctionnés d'une pénalité sportive en temps. En cas d'infractions répétées, les Commissaires Sportifs pourront disqualifier le Pilote concerné de la Compétition. En application de l'Article 12.2.3 du Code, les appels contre les décisions des Commissaires Sportifs n'ont pas d'effet suspensif lorsqu'au cours de la même Compétition sera perpétré un acte de récidive justifiant une disqualification du Concurrent. »

## ANNEXE

### Additif paragraphe 9b du règlement particulier de la ligue Grand-Est 2025

Les pilotes licenciés ACL, suite à la modification du règlement CIK, pourront marquer des points au Championnat régional de la ligue Grand-Est, intégrer le classement final du Championnat et ainsi se qualifier pour le Championnat de France de leur catégorie.

